

Communauté de Communes du Val des Usse
Conseil Communautaire – 12 décembre 2016
Débat sur la politique locale de l'urbanisme

Bruno PENASA rappelle que la Communauté de Communes du Val des Usse est compétente en matière d'urbanisme et qu'un débat annuel doit être organisé à ce titre. Il passe la parole à Sébastien ALCAIX, Chargé de mission en urbanisme, pour animer les échanges.

Sébastien ALCAIX remercie le Président et rappelle que la loi Accès pour le Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a prévu cet échange et que la Communauté de Communes du Val des Usse est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 22 octobre 2015 et qu'elle a prescrit son PLU intercommunal (PLUi) le 14 décembre 2015. Il propose un échange autour de trois thématiques :

1. le PLUi du Val des Usse en cours d'élaboration,
2. les mesures de concertation et d'association des communes,
3. les procédures d'évolutions des documents existants.

L'ensemble des membres du conseil s'accordent sur cet ordre.

1. Le PLUi du Val des Usse en cours d'élaboration

Sébastien ALCAIX rappelle l'évolution du PLUi du Val des Usse et les travaux qui ont été conduits jusqu'à présent.

Bruno PENASA souligne que le PLUi est en phase de diagnostic et que les habitants ont encore une vision très orientée autour de leur patrimoine foncier.

Bernard REVILLON rappelle qu'il ne s'agit pas d'un droit inaliénable.

Emmanuel GEORGES estime qu'il ne s'agit pas non plus d'un droit. Il ajoute qu'il n'a pas de remarques sur le débat de fond sur le déroulement du PLUi.

Les élus n'ont pas d'autres remarques à formuler concernant les avancées en matière de PLU.

2. Les mesures de concertation et d'association des communes

Sébastien ALCAIX présente les différents outils de concertations utilisés dans le cadre du PLUi et demande les retours aux élus :

- réunions publiques avec la population,
- passage dans les conseils municipaux de prévus et réunion avec les différents conseillers sur le diagnostic,
- lettres d'information,

- notes destinées aux communes,
- registres de concertation.

Emmanuel GEORGES regrette le peu de monde aux réunions publiques organisées pour le PLUi et fait la comparaison avec celles qui se tenaient sur le PLU de Chilly, qui étaient beaucoup plus suivies par la population.

Sébastien ALCAIX indique que les réunions publiques deancements du Val des Usses étaient parmi celles qui ont eu le plus d'affluence.

Emmanuel GEORGES souligne que l'affluence est marquée par de nombreux élus.

Sébastien ALCAIX demande s'il faut répartir les réunions publiques en trois territoires à l'échelle du Val des Usses.

Jean-Louis VILLE doute que cela apporte davantage d'affluence et précise que la proximité disparaît.

Emmanuel GEORGES estime que l'échelle intercommunale échappe aux habitants en matière de PLU car ils étaient habitués à la strate communale.

Gilles PASCAL ajoute que le PLU est un document complexe, technique et reconnaît qu'il est difficile d'en faire plus pour expliquer le projet. Il indique qu'il est toujours possible de faire de la concertation via des formes plus innovantes, comme la ballade urbaine prévue pour Frangy en sera une, mais pas seulement.

Emmanuel GEORGES reconnaît que même en mettant à disposition les diagnostics, la plupart des personnes qui consultent ne lisent pas tout car les données sont très techniques.

Bruno PENASA recommande et rappelle que les communes doivent relayer les informations qui leurs sont envoyées par internet.

Jean-Louis VILLE évoque le problème des réunions en journée. Il demande à ce qu'en soient organisées certaines le soir car les élus se renouvellent et beaucoup sont jeunes et/ou travaillent.

Sébastien ALCAIX indique que la Communauté de Communes de la Semine a organisé des groupes de travail sur le PLU en associant des habitants avec les élus et qu'elles se déroulaient le soir mais qu'elles ne connaissent pas toujours un franc succès. Il propose toutefois aux élus de faire des réunions de synthèse le soir à la fin des grandes étapes du PLUi.

Les élus reconnaissent que cela pourrait attirer un peu de monde mais qu'il est difficile de suivre un PLU sur la base de synthèses.

3. Les procédures d'évolutions des documents existants

Sébastien ALCAIX rappelle toutes les procédures conduites par la Communauté de Communes du Val des Ussets en lien avec les communes :

- Chaumont : Modification simplifiée n°1 du PLU,
- Frangy, Révisions allégées n°1, 2 et 3 du PLU, Modification simplifiée n°1 du PLU,
- Marlioz : Modification n°2 du PLU,
- Musièges : finalisation de l'élaboration du PLU.

Sébastien ALCAIX demande l'avis des élus ou leurs observations concernant le déroulement des évolutions des documents d'urbanisme.

Les élus indiquent que les travaux sont clairs et n'ont pas d'autres remarques à formuler.

Bruno PENASA demande si les élus ont encore des remarques à faire. Devant l'absence de remarques, il clôt le débat et remercie les élus de leur participation et Sébastien ALCAIX pour son animation.

Le Président
Bruno PENASA



Bruno Penasa